



Document cadre consensuel pour une collaboration éthique entre les organisations de patients, les professionnels de la santé et l'industrie pharmaceutique

Questions et réponses

Q. Qui sont les signataires du document cadre de consensuel?

R. Le document cadre consensuel est actuellement soutenu par l'Alliance internationale des organismes de patients (IAPO), le Conseil international des infirmières (CII), la Fédération internationale des associations de fabricants de produits pharmaceutiques (IFPMA), la Fédération internationale pharmaceutique (FIP), l'Association médicale mondiale (AMM) et la Fédération internationale des hôpitaux (IHF); tous ces partenaires ont un intérêt mutuel à assurer que la relation entre les patients, les professionnels de la santé, le secteur pharmaceutique, et leurs organisations se fonde sur une prise de décisions éthiques et fondées sur les preuves scientifiques.

Q. Pourquoi un document cadre consensuel?

R. Tous les partenaires signataires ont un intérêt commun dans la prestation de soins de qualité aux patients dans le monde entier. Les relations entre les patients, les professionnels de la santé et l'industrie pharmaceutique sont nécessaires pour offrir les solutions thérapeutiques qui répondent le mieux aux besoins des patients et les informations les plus à jour sur les médicaments. Il est fondamental que ces relations soient menées avec intégrité et dans l'intérêt supérieur des patients. Comme chaque partenaire a un rôle et une responsabilité unique d'assurer les soins les plus appropriés aux patients, le document cadre consensuel a été établi pour démontrer leur engagement commun envers l'intégrité professionnelle et pour promouvoir des interactions éthiques à l'échelle mondiale.

Q. Quel a été le processus d'établissement du document cadre consensuel?

R. Depuis 2011, les partenaires signataires se réunissent deux fois par an pour discuter des développements et des principaux défis liés aux interactions et communications professionnelles en matière de médicaments. Le dialogue et l'échange d'informations ont révélé que les codes de déontologie et les lignes directrices de chaque institution partagent certaines valeurs fondamentales. Le groupe a alors convenu de travailler collectivement à l'identification de ces points communs et de contribuer à faire avancer les interactions éthiques. Le document cadre consensuel a été établi pour préciser les valeurs communes et renforcer la confiance entre les partenaires et le public en affichant une position collective sur les interactions appropriées.

Q. Quelles sont les principales composantes du document cadre consensuel?

R. Le document cadre consensuel se fonde sur les valeurs partagées et les principes énoncés dans les codes de déontologie et les lignes directrices propres à chaque partenaire signataire. Il met en lumière les valeurs communes à tous les partenaires et leur engagement continu de protéger et



de promouvoir des valeurs telles que la transparence, le respect, la confiance, l'information claire et indépendante sur les traitements médicaux.

Q. Quel est l'objectif du document cadre consensuel et son impact prévu?

R. Alors que le paysage des soins de santé évolue rapidement dans les pays en développement ou émergents, des défis plus profonds et plus systématiques peuvent avoir une incidence négative sur les interactions entre les différentes parties prenantes. Cela s'avère particulièrement inquiétant pour les secteurs ou les pays qui ont une réglementation limitée (voire inexistante) ou dont la mise en œuvre est inappropriée, que cet encadrement se fasse par le biais de l'autoréglementation ou d'une réglementation gouvernementale. Le document cadre consensuel atteste que la confiance et l'intégrité sont essentielles à l'élaboration de relations entre les patients, les professionnels de santé et l'industrie pharmaceutique qui servent réellement l'intérêt supérieur des patients. À cet égard, chaque partenaire a un rôle à jouer. Bien que des progrès importants aient été réalisés au fil des ans dans le domaine des interactions éthiques entre les partenaires, et que diverses initiatives conjointes existent dans certains pays, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser aux valeurs intrinsèques d'interactions appropriées. Le document cadre consensuel illustre la collaboration qui existe entre tous les partenaires pour aborder des questions aussi importantes que les interactions éthiques et les communications pertinentes en matière de médicaments. Ce document cadre vise à servir de modèle pour des initiatives collectives similaires à l'échelle nationale, qui viendraient compléter les lignes directrices, politiques et codes de déontologie individuels, dans le but de mener à une meilleure compréhension des valeurs communes des interactions entre toutes les parties prenantes.

Q. Le document cadre consensuel est-il contraignant?

R. Le document cadre consensuel n'est pas un document contraignant et ne prévoit aucun mécanisme officiel de mise en œuvre. L'intention de ce document cadre n'est pas d'établir de nouvelles normes ou de remplacer les codes de déontologie et lignes directrices individuels existants, mais plutôt de souligner et renforcer les engagements pris par chaque organisation.

Q. Pourquoi le document cadre consensuel n'est-il pas plus normatif?

R. Le document cadre consensuel n'est pas un document d'orientation politique et ne remplace pas les codes de déontologie et principes directeurs individuels existants. Il souligne et renforce plutôt les valeurs fondamentales communes aux partenaires signataires et démontre ainsi le besoin d'une action collective en vue d'assurer des pratiques appropriées liées aux interactions entre les patients, les professionnels de la santé, l'industrie pharmaceutique et leurs organisations respectives.

Q. D'autres organisations peuvent-elles adopter le document cadre consensuel?

R. Il est important que toutes les parties prenantes dans la prestation des soins de santé travaillent dans le respect de normes et de principes éthiques. Aussi, les partenaires signataires espèrent accueillir d'autres institutions du monde de la santé, comme les associations d'hôpitaux et d'autres secteurs pharmaceutiques, notamment les producteurs nationaux de médicaments ou de médicaments génériques, de dispositifs médicaux et d'appareils de diagnostic, afin qu'ils endossent le document cadre consensuel; à l'échelle mondiale et travaillent de concert avec tous les partenaires nationaux pour mettre en œuvre des normes de pratique élevées. Il est essentiel



que toutes les parties s'engagent en faveur de comportement et d'interactions éthiques qui soutiennent les normes de déontologie et d'intégrité les plus exigeantes afin d'assurer le bien-être des patients.

Janvier 2014